

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 62 (1974)

**Heft:** 7-8

  

**Artikel:** Genève : l'enseignement ménager : son aspect social, ses buts et son avenir

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-273792>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# d'un canton à l'autre

**GENÈVE**

## L'enseignement ménager: son aspect social, ses buts et son avenir

On ne confie pas des malades à des infirmières incapables, pas plus que des enfants à des éducateurs sans formation.

Pourquoi admet-on si volontiers que la mère de famille doive tout savoir par une sorte de science infuse ? Pourquoi former des femmes et des hommes capables de gérer un ménage, de l'entretenir, d'assurer la santé de la famille par une alimentation judicieusement équilibrée, de réaliser des économies et d'éviter le gaspillage par un entretien régulier des vêtements et du linge de maison, un enseignement ménager est indispensable et ne devrait plus être démontré.

Que font les institutions sociales qui s'occupent du désendettement des familles, de la gestion ménagère, de l'apprentissage ménager ?

Pourquoi corriger seulement les erreurs, aux conséquences dramatiques parfois, plutôt que de les prévenir par un enseignement adéquat.

Une grande partie du revenu national passe entre les mains de la femme qui dirige un ménage

L'enseignement ménager peut avec ses moyens contribuer à la lutte contre l'inflation. Pour le dispenser avec autorité et compétence, la maîtresse d'économie familiale, de couture ou d'entretien des textiles doit acquérir une formation complète et continue dans sa discipline qui évolue rapidement au gré des découvertes scientifiques ou de la mode.

Elle doit être capable d'enseigner à des enfants d'âge scolaire, post-scolaire et à des adultes.

L'enseignement aux adultes est important pour compléter les notions reçues pendant la scolarité obligatoire et pour initier les jeunes ménages à leur tâche d'auto-gestion de leur unité familiale.

Conscientes de leur utilité et confrontées à toutes sortes de difficultés pratiques, les maîtresses d'enseigne-

ment ménager ont créé l'Association genevoise des maîtresses de l'enseignement ménager (AGMEM).

**Les principaux buts de l'association**

- Développer l'enseignement ménager du point de vue éducatif, social et économique.
- Etudier toute question pédagogique ou autre pouvant intéresser l'activité de l'association.
- Favoriser les contacts entre les maîtresses des différentes disciplines ménagères.
- Défendre les intérêts professionnels de ses membres.
- Collaborer avec les organes responsables de l'enseignement.
- Un but qui n'est pas codifié dans les statuts et pourtant essentiel aujourd'hui :
- Garantir à tous les futurs gérants (hommes et femmes) d'un ménage une formation minimum et indispensable en science ménagère, non

pour préparer des hommes ou des femmes au foyer, mais libérer l'un et l'autre de la lourdeur, de l'ennui et de la monotonie des travaux ménagers dus à une ignorance des règles de base de l'économie domestique et des travaux pratiques qu'elle comprend.

**Des préoccupations face à l'avenir**

Le but de l'association est aussi de nouer des liens avec les associations de maîtresses d'enseignement ménager des autres cantons romands. A l'heure de l'Ecole romande, des programmes romands unifiés, il faut former un front unique pour défendre la place de l'enseignement ménager dans cette redistribution d'heures et pour harmoniser les programmes.

Avec l'adoption des réformes proposées par CIRCE et l'Ecole romande, il faudra envisager dans un avenir plus ou moins lointain une Ecole normale supérieure romande d'enseignement ménager avec des exigences de culture

générale très précises pour l'accès à cette école.

La reconnaissance de la valeur de l'enseignement ménager est à cette condition.

Pour la formation des futures maîtresses en économie familiale spécialisées en alimentation et diététique, il serait utile de prévoir la création d'une chaire universitaire.

**En conclusion**

« La ménagère de plus en plus dépourvue de son pouvoir créateur » conclut Madame Berenstein-Wavre dans son ouvrage « Ménagère aujourd'hui ».

Voilà une des causes du désintérêt de la femme pour les travaux ménagers.

Aux maîtresses d'enseignement ménager de former de nouvelles ménagères, non plus des créatrices, mais des économistes et des gestionnaires de la cellule familiale.

**FRIBOURG Au centre de liaison création d'un centre de planning ?**

Réuni en assemblée générale le 28 mai à Fribourg, le Centre de liaison fribourgeois a tenu une séance de travail fructueuse en présence de M. le Conseiller d'Etat Denis Clerc. Une trentaine de déléguées des sociétés féminines discutèrent de problèmes d'actualité, entre autres la création d'un Centre de planning familial. M. le Conseiller d'Etat Clerc nous exposa son point de vue sur la question et insista sur la collaboration indispensable entre l'Etat et les associations féminines.

1975 sera décrétée par l'ONU année mondiale de la femme. A cette occasion, nos associations féminines pourront rendre part au Congrès féminin qui aura lieu à Berne. Le thème en sera : « Collaboration dans l'égalité ». La décision a été prise de s'y inscrire comme membre associé.

D'autres points de vue s'échangèrent sur la votation concernant l'assurance maladie obligatoire. Afin d'informer nos associations en particulier et le public en général, nous organiserons un forum sur ce sujet cet automne.

On parla de l'abstentionisme pour lequel il faut lutter énergiquement et des programmes ménagers dans nos écoles. Ils doivent être maintenus, mais adaptés à la vie moderne et rendus obligatoires pour les garçons. Une commission composée de personnes de langue allemande et de langue française fut formée afin d'intervenir auprès du département de l'éducation dans ce sens.

Pour terminer, les participantes décidèrent de joindre leur voix à un pressant appel au monde émanant de plusieurs associations féminines pour que cesse l'escalade de prises d'otages et d'assassinats d'enfants à la suite de l'attaque sauvage de Maalot. D. L.

**FÊTE DES FEMMES**

Pour une fête, ce fut une vraie fête des femmes, le 8 juin, à Genève. Organisée par le MLF, elle réunissait une centaine de femmes de tous âges, nombre d'enfants ou moins silencieux et quelques hommes intéressés, impossibles sous leur barbe.

Une garderie pour les enfants, des discussions pour les bavards, des livres, brochures en tous genres, à boire et à manger et, comme couronnement, le film « Histoire d'A » (voir l'article de Simone Chapuis) dont je n'ai pu voir qu'un quart, arrachée au milieu de la séance par les hurlements de ma fille sauvage.

Une belle occasion de rencontre, un lieu profitable de réflexion, bref, un succès pour le MLF genevois. Quand il sort de l'ombre, cela en vaut la peine ! M. C.

**LA MAIN TENDUE : NOUVEAU NUMÉRO D'APPEL**

Depuis le 23 juin, la Main Tendue a changé de numéro de téléphone. Il s'agit désormais du 28 28 28 (service anglophone : 21 44 55).

C'est important de le noter, alors que le rapport annuel de la Main Tendue fait état de 8406 contacts en 1973.

Pour 2844 personnes, il s'agissait de parler de leur inadéquation ou de leurs troubles psychiques afin de surmonter une angoisse insupportable. 1145 solitaires souhaitaient établir un contact humain.

416 désiraient partager une préoccupation personnelle. Beaucoup de « marginaux », des malades, des alcooliques, quelques drogués et des homosexuels étaient à la recherche d'une relation humaine qui ne les juge pas.

Enfin 741 personnes qui demandaient des renseignements ont été aiguillées vers un service plus adéquat.

Pour répondre à tous ces appels, cinq répondants rétribués et 12 bénévoles qui assurent la permanence au téléphone tout au long de l'année, 24 heures sur 24.

**CONSULTATIONS PRO FAMILIA**

A la suite des émissions radio organisées avec une équipe de Pro Familia, dont les membres reçoivent des appels téléphoniques à toute heure du jour, Pro Familia Genève a mis sur pied un service de consultation, pour tous

renseignements et difficultés. Ce service est ouvert :

- chaque lundi de 13 h.30 à 15 h. et
- chaque mercredi de 18 h. à 20 h., dans les bureaux du Dépannage familial et Aides familiales pour tous, 2, Cours de Rive, Genève.

**18 MÈRES A « LA RETRAITE »**

Créée pour accueillir les mères célibataires et leurs enfants, La Retraite a reçu en 1973 18 jeunes femmes, pour des séjours de 3 jours à 5 mois. De toutes nationalités, de toutes professions, âgées de 18 à 26 ans, elles ont trouvé refuge et aide pour elles et leurs enfants. 12 enfants ont été adoptés.

**VALAIS**

**PAS DE FEMMES GUIDES ...**

Il n'y aura pas de femmes guides en Valais... Comme nous l'apprend « La Suisse » du mercredi 22 mai, le président de la commission chargée de la formation des guides est « un féministe convaincu, mais... »

Mais quoi ? Tout d'abord, le règlement précise qu'il faut être citoyen et astreint au service militaire. On ne voit pas en quoi le service militaire influe sur les capacités alpines et les qualités de grimpeur...

Mais il y a autre chose : « L'une des grandes qualités d'un guide, c'est sa force physique. Il doit être capable de porter un blessé, sortir un homme d'une crevasse. C'est trop dangereux de confier une cordée à une femme ».

Faibles femmes. Surtout en Valais. Toutes menues dans leurs robes noires, ne les voit-on pas charger d'énormes bottes de foin ?

Et pourtant, il est prouvé que la femme résiste mieux que l'homme au froid et a souvent une résistance morale supérieure.

**UNE ALERTE SEXAGENAIRE**

Nos félicitations à l'Ecole supérieure de commerce de jeunes filles de Sion qui fête son soixantième anniversaire.



Et pourtant !

**Association vaudoise pour les droits de la femme**

L'assemblée générale de cette association qui compte plus de 1500 membres répartis en 8 sections (Aigle, Bex, Chexbres, Lausanne, Montreux, Nyon, Vevey, Yverdon) se tenait samedi 8 juin à La Tour de Peilz.

La partie statutaire se déroula dans la très belle maison Hugonin, à la salle du Conseil communal qui était, juste assez grande pour contenir les déléguées (une centaine) et leurs invités. La présidente, Mme Gertrude Girard-Montet salua les autorités, de nombreuses députées et conseillères communales, ainsi que de nombreuses présidentes ou représentantes d'autres associations féminines. Le syndic de La Tour, M. André Debétaz, adressa un vibrant hommage à Mme Girard-Montet, félicita les membres de l'association de vouloir prendre leurs responsabilités politiques, puis présenta avec humour sa commune.

Mme Gertrude Girard-Montet, conseillère nationale, avait demandé à

être déchargée — après 15 ans de présidence — de sa fonction à la tête de l'association cantonale : elle passa les pouvoirs à Mme Simone Chapuis-Bischof. L'une et l'autre furent applaudies, fleuries et congratulées ! Mme Girard-Montet fut nommée présidente d'honneur de la section vaudoise.

Un repas servi à la Salle des Remparts suivit cette assemblée. L'après-midi fut consacré à un sujet dont on ne parlera jamais assez : la pollution. Sous le titre de « Voulons-nous faire ou subir notre avenir », M. Georges Rosset, administrateur de l'Institut international d'écologie de Cully, démontra avec force tableaux, graphiques et courbes, l'urgence qu'il y a à s'inquiéter de notre avenir : problème mondial bien sûr, mais à prendre au sérieux sur le plan local et individuel : les autorités ont beaucoup à faire dans ce domaine, mais les individus aussi peuvent contribuer à faire diminuer la consommation (économie) et la pollution (réutilisation) : une somme d'actions individuelles finit par produire un résultat tangible : si chaque ménagère emploie la moitié des doses indiquées pour faire sa lessive, des milliers de tonnes de détergents n'iront pas polluer nos lacs... Chaque citoyen conscient doit songer à ces graves problèmes. M. Rosset reçoit volontiers des groupes dans son institut (sociétés, groupes de jeunes...), que les sceptiques y aillent !

jets établis pour la Maison de la Femme, à partir d'une villa dont cette association a hérité. Puis Mme Idélette Engel, responsable des relations publiques du Congrès féminin de janvier 1975 pour la Suisse romande, en présenta les principales caractéristiques et suscita de nombreuses questions auxquelles elle répondit avec bonne grâce. Rappels, pour conclure, que toutes les intéressées — donc toutes les lectrices de Femmes Suisses — trouveront régulièrement dans nos colonnes sous la rubrique « Nouvelles du Congrès » les informations détaillées sur l'organisation et le développement de cette importante manifestation.

A.-F.H.

**VAUD**

**Le Centre de Liaison tient son assemblée générale**

Sous la présidence de Mme F. Champoud, le Centre de liaison des associations féminines vaudoises a tenu son assemblée générale annuelle en présence de Mme Mayor, présidente de la Fédération romande des consommatrices, Mme Wahlen, du Comité de l'Alliance, Mme Chassot, présidente vaudoise de la Fédération romande des consommatrices, Mme Chapuis, présidente vaudoise de l'Association pour les droits de la femme.

**37 associations**

Le Centre de liaison a admis comme membre la section féminine des Patrons boulangers-pâtisseries, ce qui porte à 37 le nombre des associations affiliées. Au Comité, on note la démission de Mmes Graz, Pernet et de Weck alors que quatre nouveaux membres sont élus en les personnes de Mme G. Girard-Montet, présidente suisse des Droits de la femme, conseillère nationale, Mme Régine Poltier, Union féminine vaudoise des Femmes catholiques, Mme M. Sauty, à la fois membre des Paysannes vaudoises, des Marcelines et des Paysannes diplômées et Mme Suzette Sandoz, proposée par les Femmes libérales, juriste, qui s'occupera plus particulièrement des consultations.

**10 consultations de l'Alliance, six du Conseil d'Etat vaudois**

Au cours de l'exercice passé, le Centre de liaison a été consulté dix fois par l'Alliance de Sociétés féminines suisses ; la plus importante de ces consultations a bien entendu été celle concernant la décriminalisation de

l'avortement pour laquelle 21 associations sur 36 se sont prononcées de la manière suivante : 15 pour la solution des délais, 4 pour la solution avec indications sociales et 2 pour la solution sans indications sociales. Par ailleurs, le Centre de liaison vaudois, plus favorisé que certains de ses collègues romands, est consulté par le Conseil d'Etat, notamment sur l'importante loi de l'aménagement du territoire. Mme F. Champoud insiste sur l'importance de ces consultations et recommande vivement aux présidentes des associations de s'y intéresser de très près, voire de charger un groupe de travail au sein de chaque association de s'en occuper. « Nous devons tout faire pour être entendues », conclut Mme Champoud.

Enfin rappels que le Centre de liaison est représenté à la commission cantonale du logement, à la commission consultative de main-d'œuvre et de lutte contre le chômage, au Comité vaudois de coordination pour les problèmes des étrangers, à l'Office cantonal de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs, à la commission extra-parlementaire pour l'étude de la motion Bercher (récupération des pensions alimentaires), à Pro Familia, à la Fédération romande des consommatrices et a... Femmes Suisses !

**Le Congrès 1975**

Après la partie administrative, les membres présents entendirent Mme Pahud, présidente de l'Union des Femmes de Lausanne, présenter les pro-

**FEMMES SUISSES**

paraissant une fois par mois  
Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses  
Présidente du Comité du journal Jacqueline Berenstein-Wavre  
Rédaction Case postale 10 1253 Vandœuvres  
Administration Rose Donnet 23, route de Prévessin 1217 Meyrin CCP 12 - 117 91 Tél. (022) 41 22 74  
Publicité Annonces-suisse SA 1, rue du Vieux-Billard 1205 Genève Tél. 28 85 11  
Abonnement 1 an : Suisse Fr. 15.- étranger Fr. 17.- de soutien Fr. 20.-  
Impression Ets Ed. Cherix et Filanosa SA, Nyon